

AIRLINES FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT D'AUDIT – EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 17 365 333 DT, un actif net de 17 302 321 DT et un résultat bénéficiaire de 2 220 037 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds AIRLINES FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention que :

✓ la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à Tunisie Valeurs en tant que gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de Tunisie Valeurs (gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de Tunisie Valeurs (le gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN COMPARE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		13 980 385	20 613 673
Obligations et valeurs assimilées		3 042 217	4 771 944
Titres OPCVM		-	-
	3.1	17 022 602	25 385 617
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.2	342 731	293 049
		342 731	293 049
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		17 365 333	25 678 666
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	53 183	73 488
Autres créditeurs divers	3.4	9 829	11 980
TOTAL PASSIF		63 012	85 468
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	17 052 932	25 088 295
Sommes capitalisables	3.6	249 389	504 903
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		249 389	504 903
ACTIF NET		17 302 321	25 593 198
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 365 333	25 678 666

ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE
AUX 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		506 861	858 582
Dividendes	4.1	400 370	666 899
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	106 491	191 683
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	11 634	8 509
<i>Total des revenus des placements</i>		518 495	867 091
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<223 697>	<300 061>
<i>Revenu net des placements</i>		294 798	567 030
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<27 629>	<35 911>
<i>Résultat d'exploitation</i>		267 169	531 119
Régularisation du résultat d'exploitation		<17 780>	<26 216>
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		249 389	504 903
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		17 780	26 216
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		178 633	1 989 189
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		1 790 266	<328 016>
Frais de négociation de titre		<16 031>	<10 791>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		2 220 037	2 181 501

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 220 037</u>	<u>2 181 501</u>
Résultat d'exploitation	267 169	531 119
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	178 633	1 989 189
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 790 266	<328 016>
Frais de négociation de titre	<16 031>	<10 791>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><10 510 914></u>	<u><5 838 631></u>
Souscriptions	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-	-
Régularisation de l'exercice	-	-
Rachats	<10 510 914>	<5 838 631>
Capital	<9 837 156>	<5 495 245>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	<197 971>	<158 329>
Régularisation de l'exercice	<475 787>	<185 057>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><8 290 877></u>	<u><3 657 130></u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	25 593 198	29 250 328
En fin de l'exercice	17 302 321	25 593 198
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	1 526 874	1 890 600
En fin de l'exercice	928 185	1 526 874
<u>Valeur liquidative</u>	<u>18,641</u>	<u>16,762</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>11,21%</u>	<u>8,34%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bon de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ATTIJARI BANK	27 000	795 111	1 155 519	6,65%
BH	61 500	900 789	783 141	4,51%
BIAT	10 000	888 870	1 194 160	6,88%
BT	33 833	218 483	269 818	1,55%
DELICE HOLDING	32 883	484 361	469 997	2,71%
EURO-CYCLES	36 217	733 478	675 483	3,89%
LAND`OR	25 414	182 221	228 751	1,32%
MAGASIN GENERAL	5 000	156 037	192 500	1,11%
ONETECH HOLDING	95 000	1 028 302	1 519 050	8,75%
SAH LILAS	125 000	1 039 783	1 427 500	8,22%
SFBT	71 500	1 145 053	1 684 540	9,70%
SOTUVER	48 000	290 022	422 736	2,43%
STAR	5 200	755 576	705 744	4,06%
TELNET HOLDING	45 000	346 724	432 450	2,49%
TPR	87 200	344 335	417 252	2,40%
TUNISAIR	1 560 000	1 822 851	1 215 240	7,00%
UIB	35 048	749 279	829 131	4,77%
UNIMED	43 000	401 468	357 373	2,06%
Total actions et droits rattachés		12 282 743	13 980 385	80,51%

B- Obligations et valeurs assimilées

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTA 15 JUIN 2023 6%	300	281 190	294 038	1,69%
BTA MARS 2019 5.50%	1 172	1 162 741	1 217 033	7,01%
BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	1 530	1 446 156	1 531 146	8,82%
Total Obligations et valeurs assimilés		2 890 087	3 042 217	17,52%
TOTAL		15 172 830	17 022 602	98,03%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	4 331 884
Actions et droits	4 699 836
	<u>9 031 720</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession / Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	6 029 271	229 863	6 307 776	48 642
Actions et droits	11 528 121	-	13 269 745	1 741 624
TOTAL	<u>17 557 392</u>	<u>229 863</u>	<u>19 577 521</u>	<u>1 790 266</u>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêt courus sur dépôt à vue	2 564	2 534
Amen Bank Pasteur	433 444	291 022
Vente titres à encaisser	23 073	-
Retenue à la source opérée sur intérêts dépôt à vue	<515>	<507>
Achats de titres à régler	<115 835>	-
Total	<u>342 731</u>	<u>293 049</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	47 730	69 703
Rémunération du dépositaire à payer	5 453	3 785
Total	<u>53 183</u>	<u>73 488</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 365	9 828
Redevance CMF	1 464	2 152
Total	<u>9 829</u>	<u>11 980</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>
Capital au 1^{er} janvier 2018	
Montant	25 088 295
Nombre de titres	1 526 874
Nombre de porteurs de parts	254
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	< 9 837 156 >
Nombre de titres	598 689
Nombre de porteurs de parts sortants	11
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 16 031 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	178 633
Plus ou moins-value réalisées sur cession des titres	1 790 266
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	504 903
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	< 197 971 >
Régularisations de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	< 458 007 >
Capital au 31 décembre 2018	
Montant	17 052 932
Nombre de titres	928 185
Nombre de porteurs de parts	243
Taux de rendement	11,21%

3.6 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat d'exploitation	267 169	531 119
Régularisation du résultat d'exploitation	< 17 780 >	< 26 216 >
	<u>249 389</u>	<u>504 903</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

<u>Titre</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
BIAT	51 000	88 216
SFBT	50 294	78 650
EURO-CYCLES	46 500	33 600
BH	39 300	24 000
ATTIJARI BANK	37 132	141 600
BT	28 000	36 000
UIB	27 950	16 800
ONE TECH HOLDING	21 600	15 427
TPR	19 090	28 000
TELNET HOLDING	17 500	-
SOTUVER	14 357	-
DELICE HOLDING	14 145	13 176
SFBT NG 2018	12 756	-
UNIMED	11 750	16 875
STAR	5 496	32 400
MAGASIN GENERAL	3 500	12 000
ARTES	-	36 639
CITY CARS	-	35 976
SIMPAR	-	16 500
TUNINVEST-SICAR	-	15 500
ENNAKL AUTOMOBILES	-	11 888
TUNISIE LEASING	-	7 465
LAND`OR	-	6 187
TOTAL	<u>400 370</u>	<u>666 899</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Revenus des BTA	106 491	191 683
	<u>106 491</u>	<u>191 683</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts sur dépôt à vue	11 634	8 509
	<u>11 634</u>	<u>8 509</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	212 390	284 791
Rémunération du dépositaire	11 307	15 270
	<u>223 697</u>	<u>300 061</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 365	9 828
Redevance CMF	19 005	25 882
Autres Frais	259	201
	<u>27 629</u>	<u>35 911</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des placements	0,559	0,568	0,561	0,485	0,453
Charges de gestion des placements	<0,241>	<0,196>	<0,177>	<0,181>	<0,178>
Revenus net des placements	0,318	0,372	0,385	0,304	0,275
Autres Charges	<0,030>	<0,024>	<0,022>	<0,021>	<0,021>
Résultat d'exploitation (1)	0,288	0,348	0,363	0,283	0,254
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,019>	<0,017>	0,000	0,001	0,000
Sommes capitalisables de l'exercice	0,269	0,331	0,363	0,284	0,254
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,192	1,303	1,423	<2,619>	1,213
Frais de négociation de titres	<0,017>	<0,007>	<0,012>	<0,020>	<0,014>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,929	<0,215>	<0,766>	0,525	0,053
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	2,104	1,081	0,645	<2,114>	1,252
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,373	1,429	1,008	<1,831>	1,506
Résultat non capitalisable de l'exercice	2,104	1,081	0,645	<2,114>	1,252
Régularisations de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	<0,494>	<0,121>	0,019	0,034	0,010
Sommes non capitalisables de l'exercice	1,610	0,960	0,664	<2,080>	1,262
Valeur liquidative	18,641	16,762	15,471	14,444	16,241

Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,17%	1,09%	1,18%	1,14%	1,14%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,13%	0,14%	0,13%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,40%	1,84%	2,43%	1,79%	1,63%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de part entrants et le règlement des rachats aux porteurs de part sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.